

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **21 février 2023** à 18h30, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Aucune

058-02-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 21 février 2023 soit ouverte à 18h30.

Adoptée à l'unanimité

059-02-2023 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6*

*Mesdames, Messieurs,
Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 18h30, le 21 février 2023, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.*

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Achat du véhicule Promaster – Travaux publics

5. *Appui au Centre de services scolaire des Samares – Implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel*
6. *Entente avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon – Brigadier scolaire*
7. *Entente avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon – Plage municipale*
8. *Mandat à EXP – Étude de balancement hydraulique (projet d'hébergement)*
9. *Période de questions*
10. *Levée de la séance*

Donné à Saint-Gabriel, ce 17 février 2023, par monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier.

060-02-2023 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 21 février 2023 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant le point suivant puisque tous les membres du conseil étaient présents et en accord avec cet ajout :

8.1 Autorisation pour l'invitation à soumissionner – Réfection des trottoirs sur la route 347

Adoptée à l'unanimité

061-02-2023 4. ACHAT DU VÉHICULE PROMASTER – TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, Monsieur Simon Gariépy, à effectuer l'acquisition d'un véhicule Promaster 2018 pour un montant de **44 500 \$** (taxes en sus) à Constructions HG;

QUE cette somme provienne de la liquidité du fonds de roulement de la Ville de Saint-Gabriel, et ce, pour un terme de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

**062-02-2023 5. APPUI AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES –
IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL**

CONSIDÉRANT la croissance démographique soutenue de la clientèle étudiante au niveau primaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le Centre de services scolaire des Samares pour la construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Gabriel est en faveur de l'implantation d'une nouvelle école sur son territoire et favorise une localisation judicieuse des infrastructures scolaires, là où les besoins s'expriment;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite collaborer avec le Centre de services scolaire des Samares afin de faciliter l'implantation d'une nouvelle école primaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite que l'emplacement de l'école à construire demeure dans le même secteur que les écoles actuelles.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE la ville déclare son intention d'offrir au Centre de services scolaire des Samares une partie de la rue Plante, connu et désigné comme étant le lot 3 046 173 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, d'une superficie approximative de 2 815 m², dont les délimitations précises seront effectuées ultérieurement par la réalisation de travaux d'arpentage;

QUE la ville déclare son intention de céder au Centre de services scolaire des Samares une partie des lots 3 043 875 et 3 043 848 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, d'une superficie approximative de 731 m² et 678 m², dont les délimitations précises seront effectuées ultérieurement par la réalisation de travaux d'arpentage;

QUE la cession d'une partie de la rue Plante et d'une partie des lots 3 043 875 et 3 043 848 demeure conditionnelle à l'acquisition de gré à gré par la ville des immeubles impactés par la construction de la nouvelle école (ci-après : les « Immeubles »);

QUE la ville doit rencontrer les propriétaires des Immeubles afin de mener des discussions quant à l'achat de leur immeuble respectif;

QUE la cession d'une partie de la rue Plante et d'une partie des lots 3 043 875 et 3 043 848 est aussi conditionnelle à ce qu'aucun terrain ne doive être cédé par la ville au Centre de services scolaire des Samares quant à la construction d'une nouvelle école;

QUE la cession d'une partie de la rue plante et d'une partie des lots 3 043 875 et 3 043 848 est aussi conditionnelle à la relocalisation du quai du débarcadère des élèves par le Centre de services scolaire des Samares.

Adoptée à l'unanimité

063-02-2023

6. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON – BRIGADIER SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a une problématique de sécurité près de la zone scolaire située sur les rues limitrophes des écoles primaires de la ville;

CONSIDÉRANT QUE les enfants piétons et cyclistes sont parmi les clientèles vulnérables sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, selon leur résolution 2022-12-564, appuie financièrement l'embauche d'un brigadier scolaire.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE la ville procède à l'embauche d'un brigadier scolaire, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, pour un montant approximatif de **9 000 \$** qui sera partagé en part égale avec la municipalité;

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à signer pour et au nom de la ville, l'entente de services

concernant l'engagement d'un(e) brigadier(ère) scolaire à temps partiel sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

RETIRÉ 7. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON – PLAGES MUNICIPALES

064-02-2023 8. MANDAT À EXP – ÉTUDE DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE (PROJET D'HÉBERGEMENT)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel doit s'assurer que les infrastructures en place permettent de desservir le projet d'hébergement dans le secteur du chemin du Domaine;

ATTENDU QUE la ville doit effectuer une étude de balancement hydraulique étant donné l'ampleur du projet;

ATTENDU QUE la ville doit déterminer si des travaux compensatoires doivent être envisagés pour compenser les ajouts en eau usée.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil mandatent la firme EXP pour effectuer une étude de balancement hydraulique et déterminer si des travaux compensatoires doivent être envisagés pour compenser les ajouts en eau usée, dans le cadre du projet d'hébergement dans le secteur du chemin du Domaine.

Adoptée à l'unanimité

065-02-2023 8.1 AUTORISATION POUR L'INVITATION À SOUMISSIONNER – RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR LA ROUTE 347

Il est proposé par Stephan Subranni

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à déposer dans le SEAO l'invitation à soumissionner pour la réfection des trottoirs sur la route 347. La réception et l'ouverture des soumissions aura lieu le 23 mars 2023, à 11 h.

Adoptée à l'unanimité

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

066-02-2023 10. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 21 février 2023 soit levée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 22^e jour de février 2023.

Gaétan Gravel
Maire